



Quartier des Carmes – Namur (Belgique)

Mise en lumière d'un quartier « art déco » d'envergure internationale.

LEC fournit 235 solutions à LEDs sur-mesure
pour chaque détail des façades.



Contacts
Presse

LEC | Heidi Pugnet-Boeck | 04 37 48 31 00 | hpb@lec.fr
Le Crieur Public | Arnaud Delattre | 06 61 24 31 59 | arnaud.delattre@lecrieurpublic.fr
Guillaume Héliot | 07 86 63 48 92 | guillaume.heliot@lecrieurpublic.fr



Quartier des Carmes – Namur (Belgique)

Mise en lumière d'un quartier « art déco » d'envergure internationale.

LEC fournit 235 solutions à LEDs sur-mesure pour chaque détail des façades.

Capitale régionale de la Wallonie, Namur est aussi une référence mondiale de l'architecture Art déco avec le quartier historique des Carmes. La mise en lumière de trois de ses rues vise à valoriser les nombreuses particularités architecturales des façades (sculptures, encadrements de fenêtres, lignes, moulures, reliefs...).

Fabricant de solutions d'éclairage à LEDs sur-mesure, LEC a conçu et fourni pour ce projet atypique et singulier plus de 235 barreaux et projecteurs. Chacun de ces équipements est adapté, en dimensions et effets lumineux, à la physionomie de chaque élément de façade. Cette demande hors-normes illustre la souplesse avec laquelle les solutions lumineuses à LEDs, développées par LEC, peuvent répondre aux plus hautes exigences des concepteurs lumière. Ici, celles d'Isabelle Corten concepteur lumière de l'agence Radiance 35 (Liège) et de David Decellier, concepteur éclairage public chez ORES.

Quelques chiffres

- 44 façades mises en lumière sur 3 rues,
- 90 projecteurs à LED posés,
- 5 angles de faisceaux différents,
- 145 barreaux à LED,
- 128 m linéaires de barreaux à LED,
- De longueurs chaque fois différentes, comprises entre 30 et 200 cm.

Discrétion et précision... pour (re)donner vie à l'architecture

Lors de la mise en lumière d'un bâtiment du patrimoine, des contraintes d'implantations drastiques sont imposées par la maîtrise d'ouvrage. La précision de l'éclairage, sur des façades habitées, se révèle essentielle pour le confort des occupants et le résultat esthétique.

La discrétion de l'implantation est aussi une donnée incontournable... de jour comme de nuit, les installations doivent disparaître aux yeux du public. La réponse de LEC pour atteindre ce niveau d'exigence : une conception de solutions sur-mesure, en taille, puissance, angles d'éclairages, colorimétrie et peinture. Le choix de la technologie à LED répond aussi à ces objectifs, grâce à un encombrement minime, un faisceau précis et une importante durée de vie réduisant considérablement la maintenance.

Des barreaux à LEDs de 30 cm à 2 m pour les surfaces linéaires

Pour la mise en lumière des éléments linéaires (moulures, frises...), l'objectif était de réaliser un éclairage adapté au sujet, précis et uniforme. LEC a donc fabriqué des barreaux à LEDs de longueurs chaque fois différentes, comprises entre 30 et 200 cm ! Pour améliorer la discrétion des installations, les câbles d'alimentation ont été intégrés directement dans les barreaux pour les rendre invisibles. De plus, chacun d'entre eux a été peint selon un RAL correspondant à la teinte de la façade.

Les LEDs de 5 mm, plus petites que celles dites « haute puissance », sont moins génératrices de chaleur. Elles permettent d'équiper les barreaux de 165 LEDs par mètre avec un encombrement réduit au minimum.





Des projecteurs à LEDs pour les détails de façade

Colonnes, moulures, sculptures... ces détails architecturaux, caractéristiques du style Art déco, sont très différents selon les édifices du quartier. La mise en lumière de ces éléments a donc été étudiée et conçue au cas par cas. Sur les bases du cahier des charges du concepteur lumière, LEC a adapté les angles, les faisceaux et les colorimétries des projecteurs à LEDs... permettant ainsi une mise en lumière personnalisée et focalisée sur son sujet.

Une organisation souple et rigoureuse

La mise en œuvre d'un projet comme celui-ci nécessite une organisation rigoureuse, de la conception jusqu'à l'installation des solutions lumineuses. Outils informatiques, personnel qualifié et encadrement des processus de fabrication permettent à LEC d'intervenir sur des projets comme Namur, intégrant une multitude de références différentes.

Avant de quitter l'atelier, chaque luminaire et barreau est précâblé, testé et étiqueté en référence à son emplacement, simplifiant ainsi l'installation in-situ.

Les solutions utilisées pour ce projet



Barreaux à LED 5625 Linéalec



Projecteurs à LED 4010 Luminy



Projecteurs à LED 4020 Luminy 2

Ces solutions sont classées IP68.

Le quartier des Carmes, une référence « art déco » d'envergure internationale



Dès l'après-guerre, l'architecture Art Déco, en rupture vis-à-vis de l'Art Nouveau, prône les formes pures et géométriques. La courbe s'estompe au profit de la ligne droite et anguleuse à travers des matières issues de l'industrie. Les toits plats, les bow-windows, la polychromie, les frises à motifs abstraits ou stylisés caractérisent l'architecture Art Déco.

Le quartier Art Déco de Namur recouvrant notamment les rues des Carmes et des Croisiers, est un exemple assez rare d'architecture Art déco homogène et intégrée en plein cœur d'une ville.

Dans cette zone, l'immeuble à appartements s'affirme et connaît un grand succès. Certaines réalisations illustrent typiquement le style Art Déco tandis que d'autres annoncent déjà le courant moderniste, plus épuré.

Les architectes phares de ce courant à Namur signent dans le quartier différentes réalisations remarquables : Jean Delooz, Léopold Thomé, Georges Nihoul, Edouard Franquinet, René Collin, Emile Dickshen, Oscar De Clerck, Albert Ghéquièrre...

Sources : Balades urbaines namuroises





Intervenants du projet

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Namur

Conception lumière :

Isabelle Corten
de Radiance 35

Conception éclairage :

ORES*
service éclairage public

Installateur : Genetec
pour le compte d'ORES*
intercommunale IDEG

Partenaire LEC en Belgique :

Fabian Lacrosse (FLED)

* ORES regroupe 2 300 personnes, qui interviennent sur 198 communes de Wallonie. Cette organisation est chargée de gérer les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. L'une de ses missions concerne aussi l'éclairage public et patrimonial.



4 questions à David Decellier,

Concepteur éclairage public ORES

“ Jusqu'à ce projet, comment était valorisé le quartier ?

Le quartier a été bâti en 1928 selon le style Art Déco. Jusqu'alors, aucune mise en lumière n'avait été faite. Nous avons donc choisi de réaliser un éclairage patrimonial sur mesure, utilisant une technologie à LEDs. L'éclairage public fonctionnel a été revu, en remplaçant les anciens lampadaires à Sodium par des armatures plus "design" à iodure métallique, qui émettent une lumière blanche. L'essentiel étant de révéler le côté « urbain », toile de fond indispensable pour la réussite d'une mise en valeur patrimoniale.

Quelles ont été les contraintes de cette mise en lumière ?

Il y en a eu plusieurs ! La première a été de récolter les autorisations de pose sur façade auprès de chaque riverain ou propriétaire concerné. Pour cela, une présentation du projet a été organisée avec la Ville de Namur afin de montrer quel matériel allait être installé. La seconde concerne la nuisance nocturne car nous travaillons sur des façades habitées. Problème résolu grâce à l'éclairage précis de la LED qui nous a permis de bien focaliser sur chaque élément et nous avons ensuite effectué les derniers réglages in-situ. Enfin, la discrétion de l'installation en journée était aussi très importante ; LEC nous a fourni des solutions très discrètes que nous avons fait teinter selon une couleur minutieusement sélectionnée. La législation nous oblige à installer des solutions lumineuses en basse tension si nous ne voulons pas être contraint de poser des câbles supplémentaires de protection, car nous sommes très près des fenêtres. LEC a donc adapté tous ses produits en 24 V.

Quelles ont été les forces de LEC sur ce projet ?

Le matériel de chez LEC est très flexible et qualitatif, sans trop décoller budgétairement. Comme dans toutes les mises en lumière, nous recherchons de l'efficacité ! LEC nous apporte des produits sur-mesure, très design, de toutes teintes, avec un faible encombrement et une résistance certifiée IP 68 ; ce n'est pas le cas de tous les acteurs du marché... Et nous avons la garantie LEC en cas de problème. Je travaille depuis 10 ans dans l'éclairage public et LEC est un acteur fiable pour ce type de projet durable, répondant également aux exigences des GRD (Gestionnaire du Réseau de Distribution), ici IDEG, tant pour la construction que pour l'exploitation de leurs réseaux.

Pourquoi avoir choisi la LED ?

La technologie LED, adoptée dans la plupart des cas par ORES pour la mise en valeur de bâtiment, est beaucoup plus "sobre" que la lampe à décharge qui est trop puissante pour ce type de réalisation... Nous avons besoin d'un flux dirigé et précis. La durée de vie est aussi un critère capital puisque les appareils LEDs de mise en valeur nécessitent moins d'entretien et un remplacement moins régulier. Cet aspect est très important pour la Ville de Namur qui prend en charge les coûts de maintenance de l'éclairage décoratif. À noter également que la LED consomme moins que les autres technologies disponibles pour ce type d'application ; ce qui fait évidemment partie de nos critères de sélection ! La puissance consommée, pour la totalité du projet, est légèrement inférieure à celle de l'éclairage fonctionnel sodium de départ !

”